

**Zeitschrift:** La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire

**Herausgeber:** Comité central de la Croix-Rouge

**Band:** 24 (1916)

**Heft:** 8

**Rubrik:** Nouvelles de l'activité des sociétés

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 02.04.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

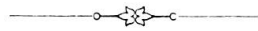
vision », « au-dessus de la buanderie et du local de désinfection, très bruyant »; « le sommeil de jour est troublé par des nuées de moustiques, parce que — immédiatement sous la fenêtre — se trouve le dépôt d'ordures de l'hôpital. »)

\* \* \*

Si l'on voulait apprécier à leur juste valeur les conditions actuelles du travail des gardes-malades, il faudrait connaître l'état sanitaire du personnel infirmier, et avoir des données précises sur la morbidité et la mortalité des infirmières. Le matériel nécessaire manque à cet égard.

Ceux qui s'intéressent à la question savent bien que le surmenage et la maladie ne font que trop de ravages prématurés parmi le personnel de cette profession.

Il n'est pas impossible d'en discerner les causes dans le travail que nous présentons au public. Nous aimons à espérer que les renseignements obtenus par cette enquête seront contrôlés par des investigations officielles, et nous pensons qu'on se rendra compte alors qu'une protection légale, nécessaire pour les gardes-malades, s'imposera chez des autorités compétentes.



## Nouvelles de l'activité des sociétés

**Assemblée des délégués des sociétés romandes de samaritains à Lausanne, 24 juin 1916.** — Présidée par M. le Dr de Marval au Casino de Montbenon, l'assemblée comptait une cinquantaine de délégués représentant 29 sections.

Le président de l'Alliance suisse des samaritains, M. A. Rauber, assiste à la réunion.

En souhaitant la bienvenue aux délégués et en remerciant la section de Lausanne, M. de Marval explique que malgré la décision de siéger à Ste-Croix, il a pensé — par mesure d'économie et par opportunité — souder la réunion de ce jour à l'assemblée annuelle de l'Alliance des samaritains qui aura lieu le lendemain dans la même salle. Toutes les sections semblent avoir compris cette mesure, sauf peut-être celles du Locle et de la Chaux-de-Fonds.

Dans son introduction, le président fait des vœux pour la prospérité des samaritains en terre romande; il espère que ces sections deviendront toujours plus nombreuses et plus utiles.

On apprend avec satisfaction qu'il vient de se fonder trois nouvelles sections dans le canton de Vaud: il s'agit de celles de Nyon, de Bercher et de Bex.

L'ordre du jour de l'assemblée générale du lendemain est mis en discussion. On s'arrête

quelque peu à la question de l'assurance des samaritains; plusieurs sections assurent leurs membres pendant le travail de secourisme et paient de ce fait des sommes relativement élevées. Le Comité central étudie une assurance par l'Alliance elle-même, ce qui sans doute serait moins coûteux que les primes actuellement versées par les sections prévoyantes.

L'étude du Comité central n'étant pas terminée, il y a lieu d'attendre les résultats de son enquête.

Comme section vérificatrice des comptes, l'assemblée désigne celle de La Chaux-de-Fonds.

L'organisation d'un cours de moniteurs en français paraît urgente; le Comité central étant d'accord, et la section de La Chaux-de-Fonds croyant pouvoir en assumer la responsabilité, il est décidé en principe que ce cours aura lieu dans la grande cité montagnarde, dès que médecins et instructeurs seront libres. Il est à prévoir que ce sera le cas au début de 1917.

Le choix des participants à ce cours dépend des Comités des sections, il doit porter principalement sur des personnes capables d'enseigner, de diriger, et dont la situation est telle qu'il est à prévoir qu'elles resteront longtemps dans la localité pour le plus grand bien de la sec-

tion dont elles deviendront les monitrices ou les moniteurs capables et dévoués.

Un échange de vue a lieu au sujet des colonnes de transport. Neuchâtel possède la sienne, Vevey et Chaux-de-Fonds étudient la possibilité d'en créer; c'est le cas aussi à Genève.

Une discussion nourrie s'engage sur la variété des tabliers que portent pendant leur travail les dames samaritaines. Le mieux, semble-t-il, est le grand fourreau blanc, avec — cas échéant — le tablier blanc par dessus. La croix rouge, portée à gauche, devrait être petite, de manière à pouvoir être couverte par un écu.

A l'unanimité Ste-Croix est désigné comme lieu de la prochaine réunion des délégués romands.

La journée des moniteurs est prévue — sur la demande de M. Magnenat — à Yverdon, en automne.

Sous « Divers », on demande quel est le taux des cotisations payées dans les sections. Vu l'heure tardive, le président propose de mettre cette question à l'ordre du jour de la réunion de 1917.

\* \* \*

Il est en effet 7 h. du soir, et le souper va être servi.

Une foule de samaritains et de samaritaines attend devant les tables couvertes de fleurs et disposées dans la grande salle des fêtes du Casino de Montbenon; on entend tous les dialectes de la Suisse. Bientôt on se met à table, et l'on goûte avec plaisir un menu qui n'est point un « menu de guerre ».

A la table d'honneur, auprès de M. Rauber, président central, on est heureux de voir les dames organisatrices, M<sup>me</sup> Fl. Quinche à leur tête, et les représentants des autorités cantonales et locales.

De charmants discours sont prononcés par M. Cossy, Conseiller d'Etat, M. Bersier, municipal, le D<sup>r</sup> Marval et M. Rauber, aimablement introduits par quelques mots chaleureux de M<sup>me</sup> Quinche.

Après le café, la parole est aux artistes: musique, récitations, comédies prestement en-

levées, qui ont fait passer la plus agréable soirée à tous les participants de ce début de fête.

\* \* \*

#### *Assemblée générale de l'Alliance suisse des samaritains*

L'ordre du jour que nous avons publié a été rapidement épuisé sous la présidence de M. Rauber; aucun objet n'a soulevé de discussions, de sorte qu'après 10 h. du matin déjà le président leva la séance.

Le repas fut rapidement servi, les discours furent courts et bons, de sorte que toute l'assistance put se trouver à Ouchy pour le départ du bateau qui mit le cap sur Evian, puis sur Chillon.

Favorisée par un temps agréable, cette course sur le Haut-Lac a été particulièrement appréciée par tous les participants et laissera à chacun un souvenir exquis et très reconnaissant à la section de Lausanne qui — nous n'en avons jamais douté — avait tout admirablement prévu et organisé.

\* \* \*

La rédaction a reçu une excellente photographie d'un très nombreux groupe de samaritaines et de samaritains, prise devant le Palais de Montbenon. Cette vue de grand format peut être commandée au prix de 2 fr. au photographe M. A. Duvernay, 6, rue Madeleine à Lausanne. Le même atelier vend aussi une photo prise au moment de l'arrivée du bateau « La France » à Ouchy. Les participants à la course de Chillon qui aimeraient avoir un souvenir de cette belle promenade pourront obtenir la photographie d'Ouchy pour le prix de 1 fr. (en remboursement) en s'adressant à M. Duvernay.

**Alliance suisse des samaritains, Comité central.** — Dans ses dernières séances, le Comité central a admis trois nouvelles sections romandes, celles de Bercher, de Nyon et de Bex.

**Avis de la Société militaire sanitaire suisse.** — Le Comité central avise les sections que toutes les correspondances doivent être dorénavant adressées à M. W. Tschudin, sergent-major, à Liestal (et non plus au secrétaire Fl. Meng).